



2335, route du Fleuve  
Les Éboulements (Québec)  
G0A 2M0

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, LINDA GAUTHIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS :**

**Que le règlement N° 252-22 intitulé :**

RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 117-11 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS AFIN D'INTÉGRER L'ANNEXE 10, « PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE, DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL LA SEIGNEURIE DES ÉBOULEMENTS, PHASE VI ».

- est entré en vigueur le 12 mai 2022 à la suite de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Charlevoix.

Qu'une copie de ce règlement, est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures régulières d'ouverture de même que sur le site Internet de la municipalité ([www.leseboulements.com](http://www.leseboulements.com)).

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 13 MAI 2022

Linda Gauthier  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière